

LOURESSE ROCHEMENIER



Le Musée Troglodytique De Rochemenier

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

1996

LE MOT DU MAIRE,

À quelques jours de cette nouvelle année, c'est au nom du Conseil municipal que je vous présente mes meilleurs voeux.

Voeux de santé, voeux de bonheur pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Que l'année 1997 vous apporte tout ce dont vous pouvez espérer et surtout du travail pour tous en particulier pour les jeunes qui débutent dans la vie active.

Je remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Jan', written in a cursive style.

INFORMATIONS MUNICIPALES...

CONSEIL MUNICIPAL

Maire

M. JARNY Guy 02.41.59.13.23
2 route de Rochemenier

1er Adjoint

M. BRETON Bernard 02.41.59.13.07
6 rue de la société

2e Adjoint

M. METIVIER Germain 02.41.59.13.10
10 rue principale

Conseillers Municipaux

Mme MARTIN Marylin 02.41.59.35.39
6 rue du domaine Launay

M. GEINDREAU Lionel 02.41.59.79.88
Les Patauderies

M. MABILLE Bernard 02.41.59.25.83
10 Place du cèdre

M. VOISIN Jacky 02.41.59.00.86
1 impasse des champs chailloux

M. GIRARD Joseph 02.41.59.19.20
1 Rue du musée Rochemenier

M. CHAUVIN Jean 02.41.59.19.32
21 Rue du musée Rochemenier

Mme VLOT Françoise 02.41.59.31.77
3 Rue du lavoir La Bournée

M. METIVIER Roger 02.41.59.19.17
3 Rue du chêne rond La Bournée

M. CHARGE Roger 02.41.59.13.02
18 Route de St Georges

M. BOISSEAU Christi 02.41.59.03.87
5 Route de Doué Rochemenier

M MAITREAU J. Marie 02.41.59.31.85
8 Rue de la chapelle

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

M. JARNY Guy : Mardi Jeudi Samedi
M. BRETON Bernard : Mercredi Samedi
M. METIVIER Germain : Vendredi Samedi

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du Mardi au Samedi de 8 à 13 heures

ETAT CIVIL 1996

NAISSANCES

Julien MARTIN
Julien POISSON
Laura FREMONDIERE
Judikaël GUILMET
Clémence GRASSET
Antoine POIRIER
Clara CHAUVIN

Mariages

Alain VOLERIT et Sophie AUMOND
Stéphane BRETAULT et Marielle VERON
Maurice FERCHAU et Anne JAGNEAU
Jean-Pierre BREVET et Sylvie LECLERC

Décès

Michel BESNARD
Guy BOURREAU
Jeanne ESTRASSE
Maria PACHA
Etienne LEROUX
Marie REVEILLE
Pierre MARTIN

BIENVENUE !

Louresse Rochemenier est heureuse de vous
accueillir comme nouvel habitant sur sa
commune.
Bienvenue à toutes et à tous !

SEANCE DU 5 FEVRIER 1996

Augmentation des loyers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les loyers sont révisables le 1er janvier de chaque année.

- loyer de la boulangerie : 2 250.57 F par mois
- loyer de la société : 4 611.13 F par semestre
- loyer de l'appartement attenant à la cantine : 1 260.40 F par mois

Cabine téléphonique à Rochemenier

Le Conseil Municipal décide que la cabine téléphonique qui a été détériorée sera remplacée.

Travaux d'éclairage public au village de l'Aleau et village du Moulin

Le Conseil Municipal décide que l'étude et la réalisation seront confiées au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine et Loire. Le montant du devis s'élève à 32 611 F TTC

SEANCE DU 19 MARS 1996

Vente d'une armoire communale

Le Conseil Municipal accepte la vente d'une armoire communale à Monsieur Alain MAITREAU, Agent technique de la commune, pour une valeur de 1 000 F

Syndicat Intercommunal du Massif Forestier du Sud-Saumurois - Retrait de Louresse

Le Conseil Municipal désire se retirer du Syndicat à partir du 01.01.1997

Autorisation de passage pour la pose de câbles souterrains de télécommunications

Le Conseil Municipal déclare consentir à France Télécom un droit d'occupation pour la pose, à un mètre de profondeur, de câbles souterrains de télécommunications, dans les terrains cadastrés ci-après CR n°12 section ZC.ZK ; CR n°17 section ZH ; CR n°97 section ZE.ZI et un droit ultérieur d'entretien.

Pose de trottoirs dans le bourg (RD 761)

Le montant des travaux est évalué à 100 000 F TTC.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 1996

Le Conseil Municipal sollicite le concours de l'Equipement pour une mission de maîtrise d'oeuvre.

SEANCE DU 22 MARS 1996

Approbation du compte administratif 1995 et vote du budget primitif 1996, en présence de Monsieur BOUDY, Perception de Doué la Fontaine.

Redevance d'assainissement pour l'année 1996

Elle est fixée à 32 F par personne et par résidence secondaire

Redevance des ordures ménagères pour l'année 1996

Elle est fixée à 181 F par personne et par résidence seondaire dont le montant se décompose ainsi :

- Collecte des ordures ménagères : 77 F
- Traitement des ordures ménagères : 47 F
- Déchetterie : 47 F
- Collecte des verres : 10 F

SEANCE DU 29 AVRIL 1996

Restauration de la couverture de l'église de Rochemenier

Les travaux seront confiés aux entreprises JUNI Philippe, JUSTEAU FRERES, JUGEDE FREMONDIERE.

Restauration de la cloche de l'église de Rochemenier

Le Conseil Municipal décide d'entreprendre la restauration de la cloche de l'église de Rochemenier, inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Le montant du devis de l'entreprise BODET s'élève à 10 648.98 F TTC

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général.

Pose de trottoirs dans le bourg - Demande de subvention

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général au titre des "Amendes de Police"

Revalorisation de l'indemnité pour le gardiennage de l'église

Cette indemnité sera de 709.55 F pour l'année 1996.

SEANCE DU 3 JUIN 1996

Curage des fossés et dérasement des accotements VC 105 - VC 107 et CR de Corbeau

Après avoir procédé à l'ouverture des plis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise la moins disante (Germain HUBLAIN) pour l'exécution de ces travaux.

Montant du devis : 12 201.10 F TTC

Participation aux dépenses d'investissement des collèges publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention envoyée par le Conseil Général concernant la participation des communes aux dépenses d'investissement des collèges publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et demande que la participation soit échelonnée sur 4 ans.

Logement situé au-dessus de la mairie - Revalorisation du loyer

A partir du 1er mai 1996, le loyer s'élèvera à 2 074.46 F par mois

Pose de rambardes en fer sur les ponts du "Sablon" et de "Brosse"

Ces travaux seront prévus au budget supplémentaire 1996

SEANCE DU 3 JUILLET 1996

Indemnité représentative de logement des instituteurs

Le Conseil accepte d'augmenter de 0.96 % l'indemnité de logement des instituteurs au titre de l'année 1996.

Cette indemnité est versée à Monsieur ACHARD Jean-Michel (Directeur de l'école)

Pose de trottoirs dans le bourg - Nouvelle estimation

Montant du devis réestimé : 188 404.08 F TTC décomposé en 178 126.20 F pour les travaux et 10 277.88 F pour les honoraires de la DDE

Bilan de la garderie communale

10 enfants fréquentent la garderie

L'apport financier des parents couvre environ 50 % des frais.

19 familles utilisent ce service.

Travaux d'électricité dans la salle de la mairie

Le Conseil Municipal considère que des travaux d'électricité dans la salle principale de la mairie sont nécessaires pour l'installation de l'informatique.

Le devis de l'entreprise LIMON ISOLATION a été retenu.

Montant des travaux : 6 529.58 F TTC

SEANCE DU 28 AOUT 1996

Dénomination du futur lotissement

Le Conseil Municipal décide de dénommer le futur lotissement "Les Charmilles"

Augmentation des tickets cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 1996/97

- Prix de ticket cantine : 11 F le repas

- Prix du ticket garderie : 10.20 F la demi-journée

Augmentation du prix des entrées des caves de Rochemenier pour l'année 1997

Individuels : Adultes 22 F

Enfants 12 F

Groupes Adultes 15 F

Enfants 10 F

Viabilité du lotissement "Les Charmilles" - Demande de subvention

Le montant des travaux de viabilité s'élève à 1 820 000 T TTC

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général au titre du programme de 1997

SEANCE DU 3 OCTOBRE 1996

Révision des prix de location de la salle des fêtes et de la petite salle située sur le terrain des sports

(voir détail ci-joint)

Maillots pour l'Association Sportive de Louresse

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'A.S.L demande une participation de la commune pour l'achat de maillots. Le montant du devis s'élève à 6 400 F TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce défavorablement (6 non, 4 oui, 3 blanc)

Augmentation du temps de travail de Mme JARRY Nicole

Compte-tenu du nombre croissant d'élèves qui déjeunent à la cantine, le temps de travail de Mme Jarry augmentera de 2 heures par semaine à partir du mois de septembre.

SEANCE DU 09 OCTOBRE 1996

Concours des Maisons fleuries

Le Conseil Municipal prévoit une enveloppe de 5 000 F pour les gagnants au concours des Maisons Fleuries.

Vote du budget supplémentaire 1996

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 104 236 F
 - Recettes et dépenses d'investissement : 125 436 F
- soit un total de 229 672 F

Acquisitions prévues au budget supplémentaire 1996

- 4 tables pour la salle des fêtes
- 1 friteuse électrique
- 1 tronçonneuse

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 1996

Pose de bordures de trottoirs - Traverse du bourg (RD 761)

Après avoir procédé à l'ouverture des plis, l'entreprise T.P.P.L a été retenue.

Montant du devis : 129 584.70 F TTC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision pour l'exécution de ce marché.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une subvention de 29 540 F a été octroyée par le Conseil Général de Maine et Loire.

Visite des Services Vétérinaires à la cantine scolaire

Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi par les Services Vétérinaires à la cantine scolaire. Les améliorations à apporter (évier, faïence...) seront effectuées soit pendant les vacances de Noël, soit pendant celles de février prochain en tenant compte des dispositions des entrepreneurs.

Appartement attenant à la cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement, occupé actuellement par Melle DESVALLON Marie-Laure, sera disponible au 01.01.1997

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 1996

Travaux de plâtrerie dans l'église de Rochemenier

Le Conseil Municipal décide d'entreprendre des travaux de plâtrerie dans l'église de Rochemenier (retouches de plâtre, enduit à la chaux).

Montant des travaux : 19 141 F TTC

SEANCE DU 10 DECEMBRE 1996

Permis de conduire de l'agent technique

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le coût du permis de conduire catégorie C de l'agent technique dont le montant s'élève à 6 750 F

Lotissement "Les Charmilles" - Choix de l'esquisse

Après avoir étudié les trois plans, le Conseil Municipal choisit l'esquisse n° 2 présentée par le géomètre Pierre Savreux.

Les logements accession à la propriété se situent au nord.

TARIFS SALLE DES FETES

	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
VIN D'HONNEUR	200 F	250 F
1/2 JOURNEE	400 F	550 F
JOURNEE COMPLETE	750 F	1 050 F
BAL	550 F	950 F
VENTE OU EXPOSITION	300 F	300 F
LOCATION TABLE	30 F	30 F
REUNION SANS BUFFET	150 F	150 F
LOCATION CUISINE	100 F	100 F
LOCATION COUVERTS	2 F/PERS	2 F/PERS

MONTANT DE LA CAUTION : 1 000 F

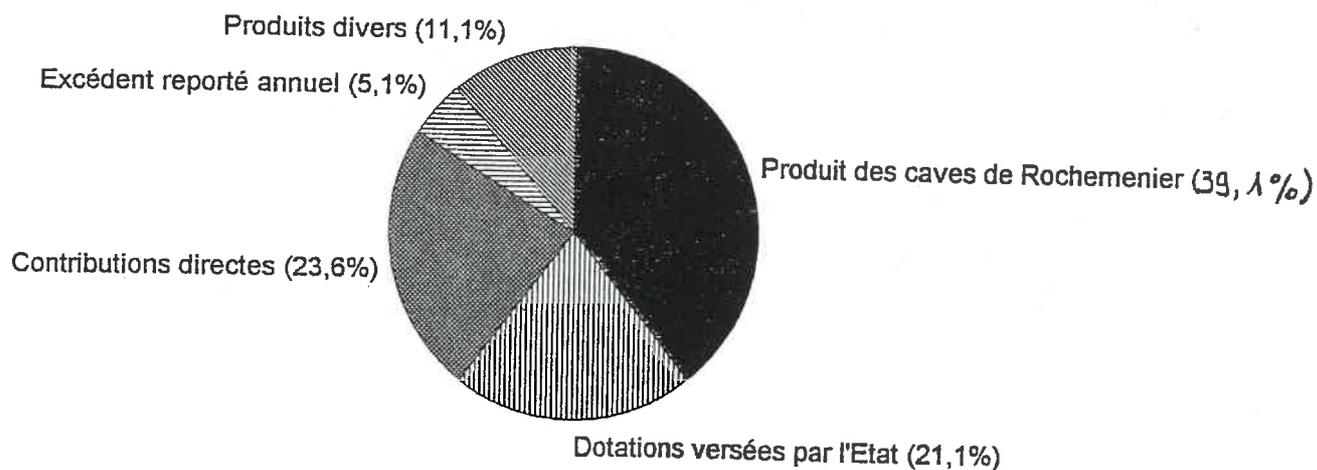
TARIFS SALLE DES SPORTS

LOCATION DE LA SALLE	200 F
MONTANT DE LA CAUTION	500 F

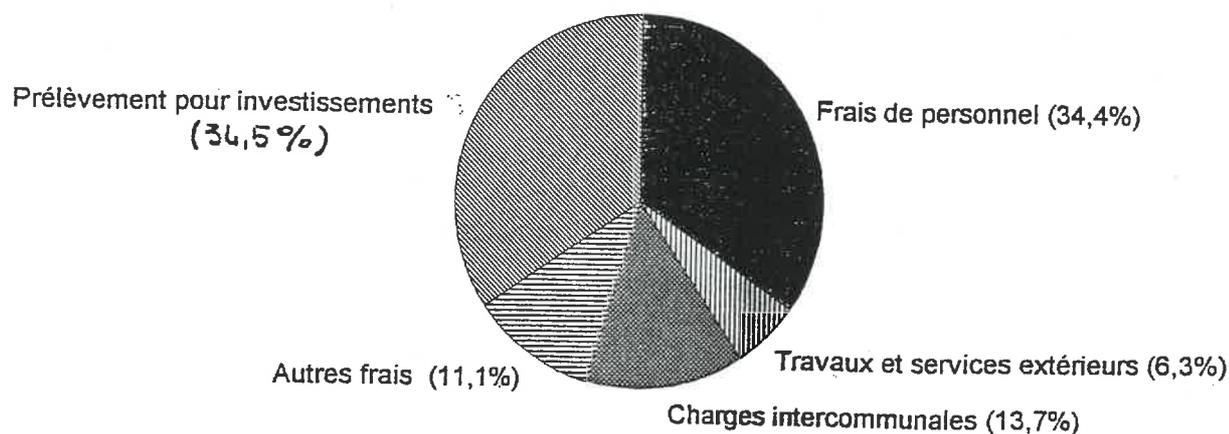
BUDGET REALISE EN 1995



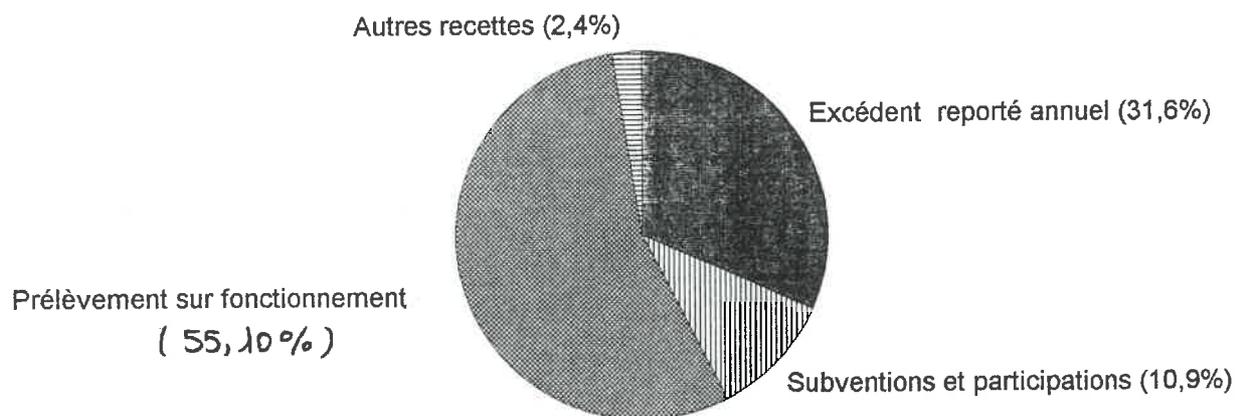
Recettes de fonctionnement



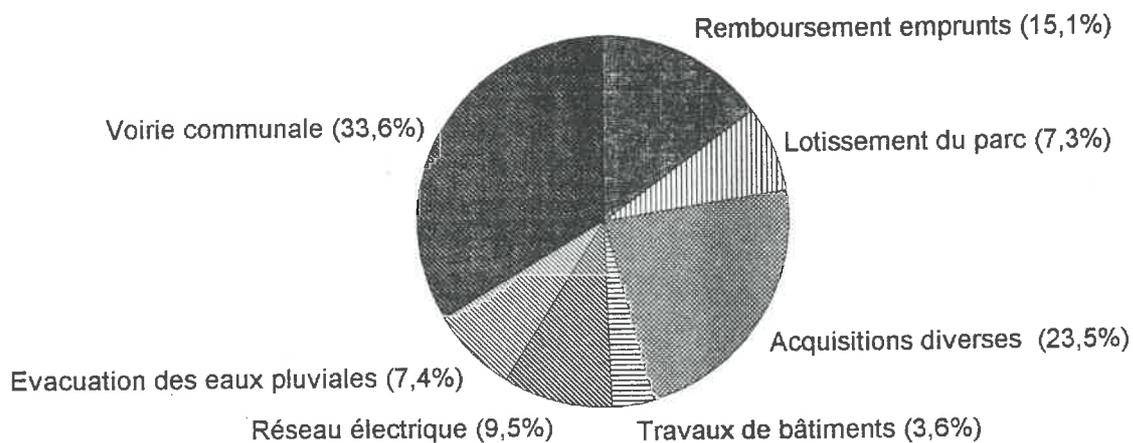
Dépenses de fonctionnement



Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 1995

les ratios de niveau

Catégorie démographique : 0 A 700 HABITANTS

Nombre de communes traitées pour le département : 147 soit 100,00 % de la catégorie démographique du département
 Nombre de communes traitées pour la région : 654 soit 98,00 % de la catégorie démographique de la région

MONTANTS EN FRANCS	INTITULÉ DES RUBRIQUES	Montants en francs par habitant pour		
		la commune	la catégorie démographique	
			dans le département	dans la région
	FONCTIONNEMENT			
3.044.532	Total des produits	5222	2996	3055
1.349.630	Ventes, prestations de services et RRRO	2314	152	123
640.886	Dotation globale de fonctionnement	1099	1062	1044
623.432	Impositions directes	1069	1125	1161
	Effort fiscal	Non communiqué		
1.898.939	Total des charges	3257	2388	2389
1.853.840	Charges courantes	3179	2151	2125
970.987	Frais de personnel	1665	750	852
	DETTE			
232.913	Annuité	399	557	597
986.655	Total de la dette	1692	2706	3051
	AUTOFINANCEMENT			
1.145.593	Autofinancement brut	1964	608	665
957.779	Marge d'autofinancement courant	1642	287	332
	INVESTISSEMENT			
235.918	Total des recettes réelles	404	820	889
192.563	Subventions, participations et FCTVA	330	430	484
0	Emprunts de l'exercice	0	181	264
1.241.125	Total des dépenses réelles	2128	1465	1616
1.053.311	Investissements réels	1806	1143	1276
1.052.750	Investissements réels directs	1805	990	1156
	FONDS DE ROULEMENT			
854.681	Fonds de roulement à la clôture de l'exercice	1466	804	808

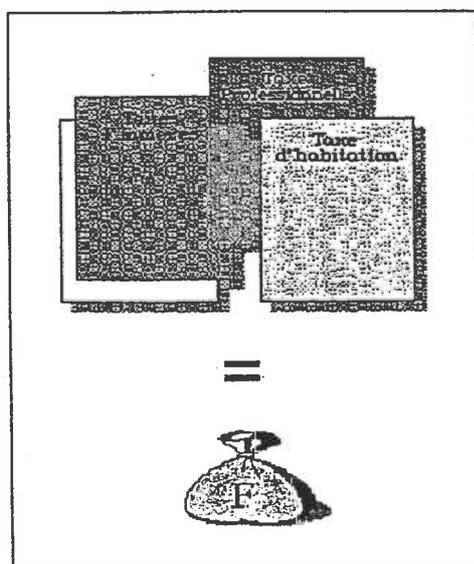
la fiscalité pesant sur les habitants

Les données figurant dans cette fiche proviennent du fichier national de la fiscalité transmis par la Direction Générale des Impôts.

Les moyennes départementales, régionales et nationales sont donc calculées sur la base de l'ensemble des communes.

LES TAUX DES IMPOSITIONS

INTITULÉ DES RUBRIQUES	Taux d'imposition en pourcentage			
	pour la commune	de la catégorie démographique		
		départementale	régionale	nationale
Taxe sur les propriétés foncières bâties	13,73	17,04	15,75	12,41
dont au profit de la commune seule	13,73			
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	25,63	32,58	33,02	34,28
dont au profit de la commune seule	25,63			
Taxe d'habitation	9,41	11,40	11,42	8,08
dont au profit de la commune seule	9,41			
Taxe professionnelle	9,46	8,61	9,11	8,87
dont au profit de la commune seule	9,46			



RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE ROCHEMENIER

HISTORIQUE

"...Au centre du bourg de Rochemenier, la petite église (30 m X 8 m), remaniée au XVIIe S. avec galbe incurvé du campanile et chœur "à la romaine", présente une façade soutenue de deux gros contreforts s'avancant de part et d'autre du portail à accolade fleuronnée, XVe S. A l'intérieur sont conservées d'intéressantes statues anciennes de la Vierge, Ste Emérance, etc., jugées il y a un siècle "vilaines" par C. Port ; on a posé contre un mur latéral la pierre tombale de "maître Pierre Povert, nommé curé le 20 juillet 1763 et mort le 15 novembre 1789, âgé de 58 ans". Inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques (20 novembre 1972), cette église doit être bientôt entièrement restaurée..." (Source : Célestin Port)

CES TRAVAUX SONT PATRONNES PAR L'ARCHITECTE Mr. JEANNEAU François 50 bis rue des lices
49000 ANGERS

LOT N° 1 MACONNERIE -PIERRE DE TAILLE

MONTANT DES TRAVAUX : 97 685.84 F TTC

LOT N° 2 CHARPENTE

MONTANT DES TRAVAUX : 53 316 F TTC

LOT N° 3 COUVERTURE -ZINGUERIE

MONTANT DES TRAVAUX : 351 407.21 F TTC

ARCHITECTE

MONTANT DES HONORAIRES : 55 570.04 TTC

SOIT UN TOTAL DE 557 979.09 F TTC

TRAVAUX SUBVENTIONNES PAR :

ETAT : 56 447 F

REGION : 67 783 F

DEPARTEMENT : 68 074 F

SOIT UN TOTAL DE 192 304 F

RECAPITULATIF TRAVAUX

EGLISE DE ROCHEMENIER

◆ PUBLICATION APPELS D'OFFRES	5 779.76 F TTC
◆ RESTAURATION COUVERTURE	557 979.09 F TTC
◆ RESTAURATION DE LA CLOCHE DE L'EGLISE	10 648.98 F TTC
◆ SIGNALISATION DES TRAVAUX	18 758.41 F TTC
◆ TRAVAUX DE PLATRERIE	19 141.00 F TTC
◆ RESTAURATION VITRAIL	9 318.00 F TTC

Soit un total de **621 625.24 F TTC**

RESTAURATION DE LA SACRISTIE EN COURS (Montant non encore défini)

Une école dynamique

Depuis quelques années, l'école de Louresse voit croître le nombre de ses élèves.

Ainsi, à la rentrée dernière, ils étaient 21 dans la classe maternelle de Mlle Daniel et autant dans la classe primaire de Mr Achard.

Une véritable dynamique s'est instaurée autour de l'école entre tous les partenaires : enseignants, enfants, parents d'élèves, Municipalité, Association de Parents.

Si vous désirez nous rencontrer, découvrir l'école avant l'inscription de votre enfant, n'hésitez pas à nous contacter.

Les enseignants

Louresse-Rocheménier École publique

Les élèves du primaire en classe de découverte

Du 5 au 11 mai, les quinze enfants de la classe unique primaire de l'école publique de Louresse, séjournent en classe de découverte à Saint-Jean-du-Gard, une commune de 2600 habitants dont est originaire leur enseignant, M. Achard.

Ce séjour, les jeunes Louressois le préparent depuis le mois de novembre. Hébergés dans un centre d'une association protestante, au cœur du village, à quelques pas de l'école, mais aussi à proximité du parc des Cévennes, les enfants vont découvrir la faune, la flore et la nature, mais aussi la gastronomie locale, la vie des habitants, etc... Une région profondément marquée par l'histoire des hommes qui ont vécu les douloureuses années de la guerre des Camisards.

« Nous aborderons l'aspect humain, grâce à l'organisation de rencontres entre les élèves, des anciens et des élus de Saint-Jean-du-Gard, qui pourront parler de leur vécu et du quotidien dans cette région de France » confie M. Achard.

Il faut préciser que si les enfants de l'école de Louresse préparent leur séjour depuis des mois, une dynamique s'est aussi créée dans le Gard, M. Achard, dont le père est directeur de l'école de la commune, ayant motivé les habitants au-



Les enfants ont préparé activement leur séjour dans le Gard

près desquels il a vécu vingt années de sa vie.

Se responsabiliser

Durant leur séjour, les enfants seront invités à faire preuve d'une certaine autonomie puisqu'ils auront notamment en charge la préparation des petit-déjeuner et dîner. Seul le déjeuner leur sera servi. « Cette démarche permet à chacun de se responsabiliser, les quinze enfants étant conviés à se répartir les tâches » souligne M. Achard, qui sera assisté durant la semaine par un parent d'élève, M. Pavillon. Enfin, un travail d'expression écrite sera réali-

sé avec les élèves chaque soir. Les enfants correspondront également par un échange de fax avec leurs petits camarades de maternelle, qui ne font pas partie du voyage.

Si différents travaux ont été réalisés avant le départ, telle une exposition sur les Cévennes au sein de la bibliothèque de l'école, d'autres rendez-vous sont prévus au retour, telle la conception d'un journal de voyage. Une soirée projection des diapositives prises lors du séjour, accompagnée d'une dégustation de spécialités du Gard, sera organisée en juin à l'intention des familles.



Inscription :

Documents à fournir :
- une fiche familiale
d'état civil,
- le carnet de santé,
- un justificatif de
domicile.

 **Ecole 02-41-59-31-33**

AUTOUR DE L'ÉCOLE...

GARDERIE COMMUNALE

Destinée dans un premier temps à rendre service aux familles dans leur vie quotidienne, mais aussi afin de contribuer au maintien et au confort de l'école en milieu rural, la garderie est en effet devenue un service indispensable.

Après une année de fonctionnement, la commune et les parents d'élèves ne cachent pas leur satisfaction, puisque les deux tiers des familles de la quarantaine d'enfants scolarisés à l'école de Louresse bénéficient de ce service.

Une dizaine d'enfants sont recensés en moyenne, chaque jour, quelques uns fréquentant le lieu de façon régulière, mais une majorité de façon occasionnelle.

La garderie périscolaire, animée par Mme MABILLE est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h 30. Madame MABILLE est également chargée de distribuer les tickets. Le tarif de la garderie étant de 10.20 F par enfant la demi-journée.

Le coût de fonctionnement est pris en charge à hauteur de 50 % par la commune, ce qui permet de réduire d'autant la participation des familles.



Les enfants profitent des jeux et jouets à la garderie

“MAMAN, LA MALLE A JOUER, C’EST QUOI ? “

- “La malle à jouer, c’est plein de jeux différents, des dinettes, des voitures, des puzzles, des jeux d’adresse, de réflexion, bref des tas de choses connues ou inconnues.”
- “C’est où ?”
- “C’est au terrain des sports, comme cela, vous pouvez jouer dehors s’il fait beau ou dans la salle si vous voulez. L’hiver, ce sera dans la salle des loisirs.”
- “Avec qui on joue ?”
- “Avec tous les copains de la commune, mais aussi avec des animateurs du Centre Social de Doué et des parents qui viennent aider et jouer avec vous. Ils préparent même un goûter, c’est sympa !”
- ”Maman, est-ce que je peux y aller moi aussi ?”
- “On va se renseigner pour connaître la date du prochain passage, et on ira, promis !”
- “Super cool !”

Quelques renseignements pratiques :

- Passage 1 mercredi par mois (affichage au panneau de l’école, tracts dans les boîtes aux lettres)
- de 14 h 30 à 17 h 30
- 10 F par enfant
- Emmener son n° d’allocataire MSA ou CAF et une photocopie du carnet de vaccinations.

C’EST SIMPLE, VENEZ FAIRE UN TOUR !

UN ARRETE QUI LAISSE SUR SA FAIM

PRIVAS.- Le Maire d’un petit village de l’Ardèche, excédé par les contrôles des services vétérinaires à la cantine scolaire, a interdit par arrêté municipal aux enfants de sa commune *“de manger au domicile de leurs parents et à la cantine de l’école publique”*. Jacques Genest, Maire de Coucouron et Vice-président du Conseil Général, a signé cet arrêté municipal après que les services vétérinaires du département eurent une nouvelle fois déclaré la cantine scolaire de sa commune non conforme.

Le Maire écrit dans son arrêté : *“Tous ces points de non-conformité existent dans les maisons d’habitation de Coucouron qui présentent donc des risques importants d’intoxication alimentaire pour les enfants.”*

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les membres de la commission des Maisons fleuries se sont réunis pour la seconde fois pour désigner les gagnants du concours.

- ◆ Membres de la commission : Mr CHARGE Roger, Mr METIVIER Roger, Mme MARTIN Maryline, Mr BOISSEAU Christian

Les membres se sont séparés en deux groupes : les Conseillers Municipaux de Rochemenier ont visité le village de la Bournée et vice-versa.

Chacun de nous a remarqué que tout le monde savait agrémenter avec talent son devant de maison. Malgré la sécheresse, nous avons été enthousiasmés à la vue de certaines maisons, avec le mélange des fleurs. Dans l'espérance d'un temps plus clément pour l'année 1997, nous vous encourageons à continuer de fleurir et décorer pour le plaisir de nos yeux.

RESULTAT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 1996

- ◆ **1er Prix** : Mr Mme FOREST Yves La Bournée
- ◆ **2e Prix** : Mr Mme CLEMOT Yves Rochemenier
Mr Mme VALLET Maurice Le Bourg
Mr Mme LETOURNEUR J.Baptiste Le Bourg
Mme BRANCHEREAU Régine La Bournée
- ◆ **3e Prix** : Mr Mme LECLERC Jean Le Bourg
Mr Mme CLOCHARD Gilles Le Sablon
Mme BONNET Gisèle Rochemenier
Mr Mme METIVIER André La Bournée
Mr Mme BRETON Claude Le Bourg

- ◆ **“Les Méritants”**

Mr Mme LEAU Abel Rochemenier
Mr Mme LEBASTARD Romain Rochemenier
Mr Mme CHAUVIN Jean Rochemenier
Mr Mme GRASSET Loïc Brosse
Mr Mme AUMOND Louis La Bournée
Mr Mme FREMONDIERE André Le Bourg
Mr Mme JARRY Auguste Le Bourg

Mr Mme SCALI Julien La Bournée
Mr Mme PINEAU Claude Rochemenier
Mr Mme HUNAUT Désiré Rochemenier
Mme MARTIN Claude Launay
Mr Mme QUINCHARD Claude Le Bourg
Mme CHARGE Madeleine
Mr Mme FOURMENTRAUX Paul Le Bourg

PRIX SPECIAL : Mr Mme JUSTEAU Norbert pour le Restaurant “Les Caves de la Genevraie”

MILDT

MISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE



L'ecstasy est une drogue qui a été associée au début des années 90 à la mode techno et aux soirées raves.

Son utilisation actuelle déborde en fait largement ce cadre. Sa diffusion a été favorisée par une promotion très valorisante: gélule ou comprimé décoré, nom évocateur, usage facile, pas de risque de transmission du VIH/SIDA. Les consommateurs d'ecstasy sont le plus souvent jeunes, parfois mineurs et appartiennent à tous les milieux sociaux.

En dépit de dangers connus au plan médical et de cas de décès rapportés dans la presse grand public, l'ecstasy bénéficie d'une réputation d'innocuité totalement erronée.

L'appellation ecstasy est le plus souvent associée à une molécule, synthétisée au début du siècle, ayant la structure d'une amphétamine, le MDMA. Il s'agit d'une substance psychotrope, c'est à dire d'une molécule interférant avec les neuromédiateurs qui assurent la communication entre les cellules du cerveau.



Premier Ministre
MISSION
INTERMINISTERIELLE DE
LUTTE CONTRE LA
DROGUE ET LA
TOXICOMANIE

ECSTASY
Amphétamines - MDMA



Pourquoi consomme-t-on de l'ecstasy ?

Le MDMA a pour effet immédiat de renforcer les perceptions sensorielles et de faire disparaître la sensation de fatigue. Son effet désinhibiteur facilite les contacts entre les personnes. Cet effet est décrit par les utilisateurs comme une sensation "d'amour universel" et de "paix intérieure". Associé à la musique et aux lumières intenses, le MDMA permet parfois de faire l'expérience d'un état de transe individuelle ou collective.

Les jeunes peuvent également être tentés de consommer de l'ecstasy :
par curiosité,
pour expérimenter un produit,
dans un cadre convivial qui les y incite et dont ils ne souhaitent pas se désolidariser.

Souvent consommée en groupe, de manière récréative, l'ecstasy pose aussi le problème du refus de consommer, choix toujours difficile à justifier par celui qui résiste à l'offre, car susceptible de traduire son incapacité à appréhender l'inconnu, voire le plaisir.

L'expérience de la consommation d'ecstasy n'est jamais inoffensive;
les risques spécifiques encourus sont variables selon les individus :



Sur le plan **physique**

- crampes musculaires, liées à l'effort,
- déshydratation corporelle, combattue principalement par les pauses et la prise de boissons non alcoolisées,
- accélération artificielle du rythme cardiaque et augmentation de la pression artérielle. Les risques d'accidents cardiaques sont réels.

Sur le plan **comportemental**

- crise de panique aux conséquences gravissimes (violences contre soi-même ou contre autrui),
- diminution de la faculté de discernement, accentuée par la prise d'alcool, pouvant conduire à des relations sexuelles sans véritable consentement ou à des conduites à risque vis à vis du SIDA,
- troubles de la coordination rendant notamment la conduite d'un véhicule dangereuse.



Sur le plan **psychique**

- à la phase initiale d'exaltation succède une sensation de vide cérébral pouvant persister plusieurs jours, voire plusieurs semaines même après une seule prise. Cet état peut être la première manifestation du phénomène de dépendance psychique. Il peut aussi s'accompagner de modifications du comportement (sentiment de tristesse avec repliement sur soi-même, agressivité, perte d'appétit, difficultés scolaires...), qui sont autant de signes d'alerte qui doivent attirer l'attention et inciter à prendre un avis spécialisé.

Ne pas faire l'expérience, ou ne pas la renouveler, permet d'éviter d'autres risques graves.

Trois arguments supplémentaires justifient de refuser l'ecstasy :

parce que l'on ne sait jamais ce que l'on prend

Les comprimés d'ecstasy contiennent toutes sortes de substances (LSD, strychnine, lessive, mort aux rats, etc) et parfois des médicaments utilisés dans le traitement des maladies psychiatriques qui peuvent avoir leurs propres effets néfastes.

parce que le fonctionnement cérébral risque d'être gravement et durablement perturbé

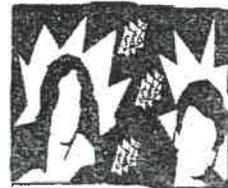
La prise d'ecstasy modifie l'équilibre psychologique qui est le résultat d'interactions complexes. On risque d'aboutir à un état de dépendance, c'est à dire à une vie psychique organisée autour d'un produit et impossible à stabiliser. De plus, comme les amphétamines en général, le MDMA peut provoquer des phénomènes dépressifs à l'arrêt de la consommation et/ou une maladie psychiatrique majeure (paranoïa, schizophrénie) en cas de prises répétées.

parce que la loi prévoit des sanctions sévères

Il est important de souligner que les consommateurs, même s'ils sont des usagers occasionnels peuvent faire l'objet de sanction pénale.

Les dénominations de l'ecstasy sont très nombreuses

XCT, Adam, Eve, Estas, Sucettes, Bonbos, Snowball, Love, Pilule d'amour, Cochon rose...





RENSEIGNEMENTS UTILES TÉLÉPHONES VERTS

Drogues info service : **05 23 13 13**

Sida info service : **05 36 66 36**

Fil santé jeunes : **05 235 236**

■ **Documentation : Toxibase**

Accessible sur minitel par le
3617 code "Toxibase"

■ **Pour monter une action de prévention**

Prendre contact avec le chef de projet
"toxicomanie" dont les coordonnées sont
disponibles à la préfecture du département.

RAPPELS LÉGISLATIFS

■ Plusieurs articles du code pénal (CP) et du code de la santé publique (CSP) permettent de sanctionner les vendeurs d'ecstasy, leurs complices et les consommateurs d'ecstasy, notamment :

■ **CSP L 628** : "Seront punis d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 500 F à 25 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront, d'une manière illicite, fait usage de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants".

■ **CP 222-39** : "La cession ou l'offre illicites de stupéfiants à une personne en vue de sa consommation personnelle sont punies de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 F d'amende".



Premier Ministre

**MISSION
INTERMINISTÉRIELLE DE
LUTTE CONTRE LA
DROGUE ET LA
TOXICOMANIE**

Reproduction autorisée avec mention d'origine.
Envoi gracieux sur demande.

Conception graphique et réalisation **SOPADIM** • 01 44 19 67 00

Mission Interministerielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
8, avenue de Ségur - 75350 Paris 07SP
Tél. 01 40 56 60 00 • Fax 01 40 56 72 10

VIE ASSOCIATIVE...

SYNDICAT D'INITIATIVE

Composition du bureau :

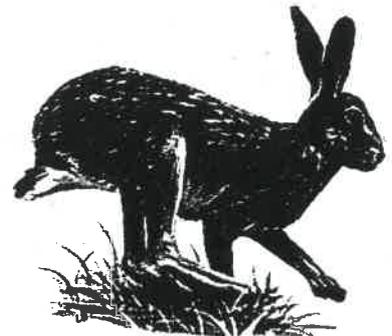
- ◆ Président : Jean-Baptiste MORILLE
- ◆ Vice-Président : Roger BONNET
- ◆ Secrétaire : Yves LANDARD
- ◆ Trésorier : Victor LERAY
- ◆ Commissaire aux comptes : Marcel BOUSSEAU

Les membres du Syndicat d'Initiative continueront comme par le passé à tenir la buvette du village troglodytique lors des fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte et les dimanches en juillet et août. Les visiteurs apprécient l'ambiance sympathique du local ainsi que les informations qui les aident à mieux découvrir la région.

ASSOCIATION PRIVEE DE PROPRIETAIRES DE CHASSE

Composition du bureau :

- ◆ Président : MARTIN Jean-Paul
- ◆ Vice-Président : DESVALLON David
- ◆ Secrétaire : RAIMBAULT Jean
- ◆ Trésorier : BOURDILLAULT Christian
- ◆ Les membres : CHAUVIN Jean, GIRARD Joseph,
PICHOT Emmanuel, LEROUX Gilles, FOREST Jean-Yves.



Nous avons 65 chasseurs pour la saison 1996/97 qui chassent sur la société communale de Louresse-Rochemenier.

La chasse est un sport qu'il faut préserver !

Respectons le règlement et les cultures d'autrui.

Le bureau de chasse vous souhaite une bonne et heureuse année 1997 et vous invite au dîner dansant qui aura lieu le 15 mars 1997 dans la salle communale à partir de 19 heures.

Le Bureau.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association organise au cours de l'année diverses manifestations. Elles ont pour but d'apporter un soutien financier à des projets d'école et de créer des occasions de rencontre entre les familles, pour le bien être des enfants.

Activités de l'année 1996

- ✓ Février : Loto
- ✓ Juin : Après-midi détente pour les familles "aux raquins"
Fête de fin d'année avec spectacle préparé par les enfants. Jeux divers.
- ✓ Octobre : Concours de belote
- ✓ Décembre : Fête des Noël avec spectacle musical et venue du Père Noël.

Activités programmée pour 1997

la date du 15 février 97 a été retenue pour le loto auquel vous êtes tous invités.

COMITE DES FETES

L'union fait la force comme les oeufs font l'omelette !

2 fêtes en 1996 :

- La traditionnelle fête de la Sainte Emérance du 19 et 20 janvier avec la dégustation de galette dans les caves et le repas du dimanche.
- La fête de l'omelette au jambon qui s'est déroulée le samedi 18 mai a été un succès, animé par un orchestre réputé. Nous remercions les bénévoles et conseillers municipaux qui participent à cette réussite.

Pour 1997, nos deux fêtes à l'affiche :

- la Sainte Emérance le 18 et 19 janvier
- l'Omelette au jambon le 24 et 25 mai

L'avenir du Comité des fêtes est lié à une équipe qui a besoin de sang neuf, aussi tous ceux qui le désirent peuvent participer.

La fabrication de bancs est prévue pour les fêtes 1997, les matériaux sont financés par la municipalité.

- ✓ Tarif de location : Table 20 F
 Banc 5 F
 Barbecue 50 F

- ✓ Toute réservation se fait chez David Desvallon.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 1997

LE CLUB DU 3e AGE

“Le Club du 3e Age” que l’on appelle “Le Club de l’Amitié”. Ce n’est pas charmant comme nom ...? Cela ne nous empêche pas de passer de bons moments. Nous ne sommes pas nombreux, bien sûr, mais l’ambiance est formidable.

Tous les mois, nous avons notre petite animation :

- En janvier, c’est la réunion annuelle : Paiement des cotisations et partage de la galette.

En janvier prochain, la réunion aura lieu le mercredi 15. N’hésitez pas à vous joindre à nous, vous serez les bienvenus.

- En février : après-midi bottereaux.
- En mars : concours de belote
- En avril : nous avons passé un superbe après-midi. M & Mme Andrée et Paul POULEAU fêtaient leur noce d’or. Succulent gâteau et quelques bonnes bouteilles trouvées derrière les fagots. Nous leur avons offert fleurs et cadeaux en remerciement. Nous leur souhaitons de nombreuses années de bonheur.
- En juin : un petit méchoui avec quelques personnes qui ont accepté de se joindre à nous. Le prochain méchoui est prévu le 11 juin 1997.
- En juillet, sur un bon brasier, nous avons grillé sardines, saucisses et côtelettes.
- En août, pique-nique au bord de la Loire et sortie à Pornic.
- En octobre : concours de belote
Prochain concours de belote le 15 octobre 1997.
M & Mme Majo et Fernand METIVIER ont fêté également leur noce d’or.
- En novembre : Marrons grillés avec un petit verre de vin nouveau suivi du repas annuel à “La Douceur Angevine”
- En décembre : Traditionnelle bûche de Noël

A l’année prochaine pour de pareilles animations. Bonne année à tous.



**ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE (A.C.P.G)
COMBATTANTS ALGERIE TUNISIE MAROC (C.A.T.M)**

ANNEE 1996 : Fusion des A.C.P.G et des Anciens d'Afrique du Nord

MANIFESTATIONS PREVUES POUR L'ANNEE 1997

- Samedi 1er février : Assemblée Générale et Galette des Rois
- Jeudi 8 mai : Monument aux morts à Louresse. Ensuite cérémonie religieuse et banquet avec nos camarades d'Ambillou-Château.
- Samedi 14 juin : Un voyage d'une journée est envisagé à PORT SAINT PERE (44)
Visite d'un safari
- Samedi 12 juillet : Traditionnel méchouï au terrain des sports
- Dimanche 12 octobre : Bal musette à la Balastière avec l'orchestre Jean ERIAU.
- Mardi 11 novembre : Messe et monument aux morts à Louresse.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Sachez que dans votre commune, comme d'ailleurs dans toutes les communes, il y a une délégation de la caisse M.S.A.

Ces personnes sont à votre disposition pour appuyer vos demandes ou vos réclamations. Elle sont le lien entre la caisse et vous. Elles peuvent vous donner quelques renseignements et vous guider vers des personnes compétentes.

Ces délégués sont désignés dans 3 collèges :

- *1er collège : Les employeurs n'employant pas de main-d'oeuvre*
Mme FOREST Anne, Mme METIVIER Bernadette, Mr GIRARD Joseph, CLOCHARD Gilles
- *2ème collège : Les employés*
Mr GILBERT Bernard, Mr TREUILLIER Georges, Mr BOISSEAU Christian
- *3ème collège : Les employeurs de main-d'oeuvre*
Mr CHARGE Roger, Mr JOBARD Alain

A.S.V.R

Section Foot



Le Bulletin Municipal est pour nous une occasion supplémentaire d'échange et de communication avec vous tous. Voici brièvement les faits importants de notre section .

L'effectif est de 72 joueurs au total (dont 21 de Louresse) :

- 1 équipe débutants
- 1 équipe poussins en entente avec ESL Martigné Briand
- 1 équipe benjamins
- 1 équipe - 15 ans
- 2 équipes seniors

Les résultats sportifs sont difficiles à évaluer à cette époque de la saison.

Ceux des jeunes sont satisfaisants, les benjamins et les - de 15 ans accèdent en division supérieure pour la deuxième phase du championnat.

Pour les seniors, à la mi-novembre, l'équipe réserve est classée cinquième et l'équipe fanion qui évolue dans le championnat de 2ème division est classée huitième. L'objectif se situe à un meilleur niveau compte tenu de la qualité technique des joueurs.

L'entraînement des jeunes est assuré pour la deuxième année consécutive par Alain Maitreau en fin d'après-midi chaque mercredi. L'assiduité des enfants démontre leur intérêt pour cette séance hebdomadaire.

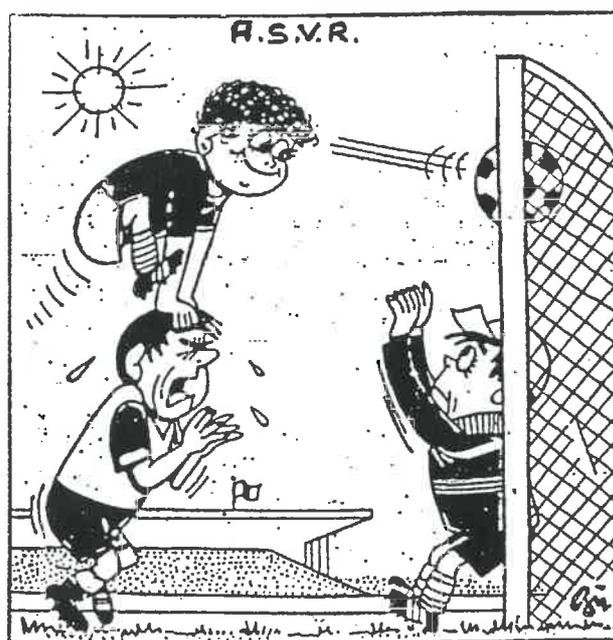
Celui des seniors est encadré par Jean-Noël Bousseau le mardi et le vendredi.

La section football est heureuse de pouvoir fêter cette année le 10ème anniversaire de son appartenance à l'Association Sportive des Villages Réunis.

C'est dans cet esprit d'ouverture à l'intercommunalité et aux autres sports que s'inscrit notre dynamique. Ceci nous permet dans nos communes d'assurer chaque week-end une animation gratuite et d'offrir aux jeunes la possibilité de s'exprimer physiquement et moralement.

Enfin, à chacun d'entre vous, les joueurs et les dirigeants de la section Foot vous offrent sportivement leurs **meilleurs vœux pour 1997**.

quel spectacle
Pour 1997



A ssociation
S portive des
V illages
R éunis

*Vous avez dit 10 ANS !

*Oui, Oui, Je m'en souviens. J'y étais. Dans ta commune c'est comme dans la mienne, on ne peut pas faire d'équipe sans nos voisins. Et puis, j'aime bien me sentir à l'aise sur le terrain.

*Comme tu fais partie du bureau, demande donc si on fête les 10 ans. Je suis d'accord pour venir aider.

*O.K.. Retiens bien la date du 1er JUIN. C'est GREZILLE qui nous a proposé de venir autour du plan d'eau.

* Mais avant ça, il y a aussi la galette. Le 12 JANVIER .Et ce jour là, on ira à LOUERRE. Chaque président présentera sa section. Les Maires et élus locaux seront invités. C'est normal de leur présenter l'emploi que nous faisons des subventions qu'on nous octroie.

* Je peux te dire que les 3 sections confondues représentent 130 licenciés. Il y en a 30 de LOURESSE, 59 sur AMBILLOU, 8 de NOYANT, 5 de GREZILLE, c'est les filles qui font de la gym, 9 de LOUERRE et puis 19 personnes viennent des communes alentour.

* C'est bien pratique de ne pas avoir à aller trop loin. Mon mari et mon frère vont au foot ensemble, moi je prends ma voisine au passage pour aller à la gym. Et, toi?.

* Oh, moi, je participe aux transports le mercredi. Je m'arrange pour que mes enfants ne manquent pas l'entraînement. Et je ramène la petite du cours de gym.

* Allez, tchao et comme on ne se reverra pas avant le 12 JANVIER
JE TE SOUHAITE MES MEILLEURS VOEUX POUR 97.

A.S.V.R. SECTION GYMNASTIQUE



Cette année, dans la salle du Foyer Rural d' Ambillou Chateau, trois cours sont proposés le mercredi.

- à 17h: gym pour les enfants à partir de 4 ans.
- à 18h30: gym détente, gym "douce" avec Marie-France Métivier des Ulmes.
- à 20h30: gym-tonic, la nouveauté de cette année, avec Laurence Percher de Brissac.

Ce cours plaît aux jeunes, ados et adultes, et nous a permis d'augmenter nos effectifs.

Au total, 30 adultes et 19 enfants sont inscrits, représentant 7 communes.

	adultes	enfants
Ambillou Chateau	6	12
Grézillé	5	
Louerre	5	2
Louresse	5	3
Noyant la Plaine	2	2
Brigné sur Layon	5	
Chémellier	1	
Doué la Fontaine	1	

Et, c'est dans une bonne ambiance que nous nous retrouvons aussi,
 - en décembre pour partager des chocolats,
 - en février pour la galette,
 - en juin pour un repas de fin d'année et un goûter pour les enfants qui nous présentent un petit spectacle.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 5 décembre au Foyer Rural d'Ambillou.

La section Gymnastique vous offre ses meilleurs voeux pour l'année 1997.

AU REVOIR LES SENIORS

ET OUI ! LEUR BELLE
AVENTURE SE TERMINE

26 ANS, QUE CES JOEUSES
DEFENDAIENT LES COULEURS DE
L'E.S.A. (Espérance Sportive
d'Ambillou) PUIS EN 1986 de
L'A.S.V.R. (Association Sportive
des Villages Réunis) A TRAVERS
TOUT LE DEPARTEMENT.



1983

Des féminines au sommet de la hiérarchie départementale.

ELLES EN AURONT DES BONS SOUVENIRS

- En 1978, commence l'ascension des niveaux pour arriver en 1982 au plus haut niveau départemental.

Elles resteront en excellence départementale jusqu'en 1991 et ensuite joueront pendant 5 ans en promotion excellence.

- En 1984, la finale de la coupe de l'Anjou à Doué où elles se sont inclinées de 4 points (64-60) devant le Pin en Mauges.

La coupe reçue pour la meilleure équipe "fair play" fût copieusement arrosée.

- En 1990 et 1996, récompense intermédiaire du challenge de l'exploit.

Sur une journée précise du championnat, la fédération avec leur partenaire "le Crédit Agricole" offre "baby basket, ballon, tee shirt" au meilleur exploit réalisé.

- En 1995, les retrouvailles des anciens joueurs, sympathisants et joueuses pour fêter les 40 ans de basket à Ambillou et les 25 ans de la section féminine.



1995

Les seniors, aujourd'hui équipe phare du club, même si l'avenir appartient aux jeunes

La satisfaction des joueuses et les quelques spectateurs, de se retrouver, de partager ces quelques heures de match et qui permettent ainsi à chacun et chacune de trouver dans le basket, un élément d'équilibre et d'harmonie continue à travers notre seule équipe de minimes.

Grâce à la volonté de chacune et à leur complicité, complété par un entraînement régulier assuré par Sylvaine Lelièvre, ces minimes ont un bel avenir devant elles.

La section vous souhaite ses meilleurs vœux pour 1997.

AIDE A DOMICILE INFO 49

Vous recherchez quelqu'un pour vous aider dans votre vie quotidienne :

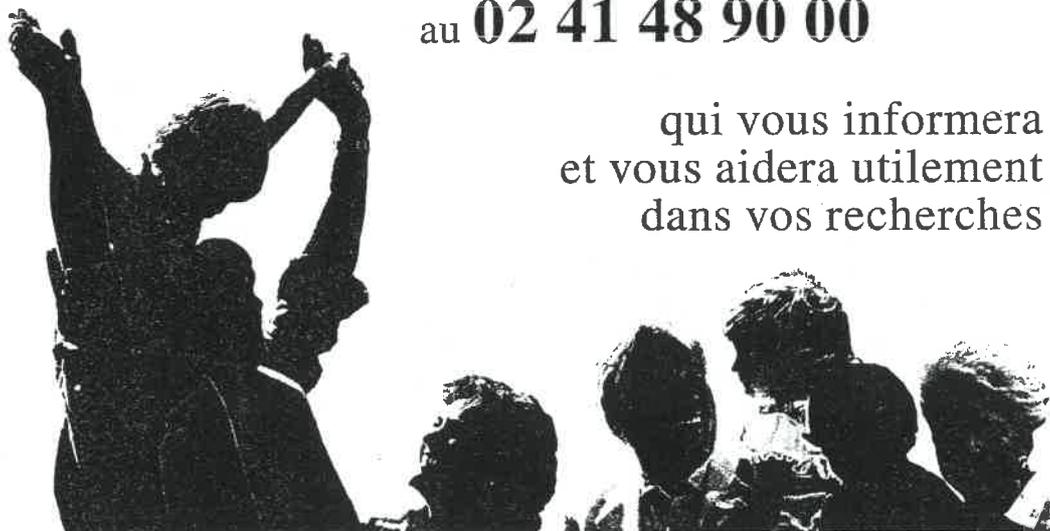
- garde à domicile, garde d'enfants, soins d'hygiène
- préparation et/ou portage de repas
- ménage, repassage
- petits travaux de jardinage et d'entretien
- etc...

Vous voulez aussi connaître les avantages (fiscaux, sociaux) dont vous pouvez bénéficier

Adressez-vous au groupement d'Associations
« *AIDE A DOMICILE INFO 49* »

au **02 41 48 90 00**

qui vous informera
et vous aidera utilement
dans vos recherches



**EMBAUCHER QUELQU'UN
C'EST FACILE**

**LE DECLARER
C'EST SIMPLE**

**PAYER MOINS D'IMPOTS
C'EST POSSIBLE**

Qu'est-ce qu'un emploi familial ?

Madame Clément a 75 ans. Elle aime bien être indépendante mais a du mal, à son âge, à faire les courses. Alors Mademoiselle Martin l'accompagne et, au retour, l'aide à faire son ménage, quelques heures par semaine. Mademoiselle Martin, c'est un "emploi familial".



Engager quelqu'un pour travailler à domicile, vous n'y avez jamais pensé, ou bien vous y avez renoncé.

Chaque soir après l'école, Maxime goûte et fait ses devoirs avec Antoine, en attendant ses parents. Antoine a été engagé par les parents de Maxime pour qu'il s'occupe de leur fils jusqu'à leur retour. Antoine, c'est un "emploi familial".

Monsieur et Madame Simon travaillent tous les deux. Ils ont donc demandé à Madame Deschamps de venir, chaque mercredi, faire quelques heures de ménage à leur domicile. Madame Deschamps, c'est un "emploi familial".

On dit que ça coûte cher et que les démarches sont trop compliquées.

Aujourd'hui, avec les **emplois familiaux**, si vous embauchez ou si vous employez déjà quelqu'un chez vous, même pour quelques heures par jour ou par semaine,

**la procédure est simple
et
vous payez moins d'impôts**

Avec les emplois familiaux, vous payez moins d'impôts

Quelle que soit la personne recrutée, sa date d'embauche, et le travail que vous lui confiez, vous avez droit à une **réduction d'impôts**.

Vous pouvez en effet déduire, non pas de votre revenu imposable, mais bien du montant de vos impôts,

la moitié des dépenses

consacrées à tout emploi familial.

Sont pris en compte dans ces dépenses les salaires que vous avez payés, les charges sociales et les frais éventuellement réglés à des associations pour les emplois familiaux.

La limite des dépenses prises en compte étant fixée à **90 000 F*** par an, vous pouvez déduire de vos impôts jusqu'à

45 000 F par an,

c'est à dire 3750 F par mois.

EXEMPLE

- Madame Clément, 75 ans, se fait aider 4 heures par semaine par Mademoiselle Martin qui lui coûte **35 F** net de l'heure.
- Coût de l'emploi* (salaire net + cotisations sociales ouvrières et patronales) : **9774 F** par an.
- Réduction d'impôts : **4887 F** par an.
- A la fin de l'année, réduction d'impôts comprise, une heure d'aide à domicile ne lui a finalement coûté que **23,50 F**.

* au 1^{er} février 1996

Bénéficiaire d'aides complémentaires

Aides cumulables avec l'avantage fiscal
emplois familiaux :

Personne âgée de plus de **70** ans, ou parent d'un enfant handicapé ou personne invalide : vous pouvez être dispensé des cotisations patronales. Cette exonération dite "pour tierce personne" ne laisse à votre charge que les cotisations dues à l'assurance chômage et aux régimes de retraite complémentaire.

Si vous et votre conjoint travaillez, vous pouvez bénéficier d'une allocation de garde d'enfant à domicile (AGED). Elle vous permet d'avoir chez vous un salarié qui s'occupe d'un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans. Cette allocation est égale au montant des cotisations sociales, dans la limite de 4130 F* par mois, pour un enfant de moins de **3** ans, et de 2065 F* pour un enfant de **3** à **6** ans.

Une aide particulière : l'**AFEAMA** (Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée)

Si vous n'employez pas de salarié chez vous mais utilisez à son domicile les services d'une nourrice agréée (**assistante maternelle**) pour vos enfants de moins de 6 ans, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par la **CAF** de vos cotisations sociales liées à cet emploi, ainsi que d'une aide financière (**800 F*** par mois pour un enfant de moins de 3 ans et **400 F*** par mois pour un enfant de 3 à 6 ans).

L'emploi d'une assistante maternelle n'étant pas un emploi familial, vous ne pouvez bénéficier de la réduction d'impôts. Vous pouvez cependant soustraire du montant imposable **25 %*** de vos dépenses pour frais de garde, plafonnées à **15 000 F*** par an.

➤ Renseignez vous auprès de votre CAF.

* au 1^{er} janvier 1996

Formalités simplifiées

Pour déclarer un emploi à domicile, c'est très simple :

- ◆ Vous faites une demande d'ouverture de compte auprès de l'URSSAF.
- ◆ Vous déclarez **une seule fois par trimestre**, le nombre d'heures travaillées et le salaire horaire net.
- ◆ L'URSSAF calculera à votre place le montant des cotisations et vous fera connaître la somme à payer.
- ◆ Pour le paiement nous vous conseillons d'adopter le prélèvement automatique.

Si vous souhaitez recevoir plus de détails sur les emplois familiaux, un livret d'informations est disponible dans votre URSSAF.

Il vous explique de façon simple les démarches à effectuer.

Il comporte également la déclaration d'employeur, la demande d'exonération et la demande d'allocation de garde d'enfants à domicile...

☎ Pour tout renseignement, appelez la CAF d'ANGERS au 02.41.23.53.92

LES EMPLOIS FAMILIAUX, C'EST :

Une garde pour vos enfants

C'est un emploi familial

Une personne pour effectuer des travaux ménagers dans votre maison

C'est un emploi familial

Une présence auprès d'une personne âgée ou handicapée

C'est un emploi familial

Un soutien scolaire à domicile

C'est un emploi familial

Une aide pour faire les courses

C'est un emploi familial

Le conseil en économie sociale et familiale

- ♦ **Un service : l'accompagnement social des populations et du milieu agricole et rural**
- ♦ **Une mission : l'accompagnement des personnes et des groupes dans le but de maîtriser les évolutions sociales et techniques actuelles.**

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale :

un interlocuteur

pour toute personne (agricole ou non agricole)

- Elle est à l'écoute des gens et du milieu rural, elle favorise la réflexion et la concrétisation de projets dans les domaines de la vie quotidienne.
- A partir des demandes des personnes, elle leur permet de s'informer, de se former et d'entrer en relation avec d'autres pour mettre en oeuvre des projets.
- Ses interventions personnalisées sont orientées vers :
 - ↳ **l'habitat et le cadre de vie** : conseils pour l'amélioration, la construction, l'achat, la location, l'aménagement du logement
 - ↳ **la gestion financière au quotidien** : équipement, consommation, budget
 - ↳ **la qualité de vie** : habitat/santé et confort, nutrition, environnement, bien-être.

un partenaire

pour l'ensemble des acteurs locaux (collectivités locales et CCAS - comités d'expansion et associations...)

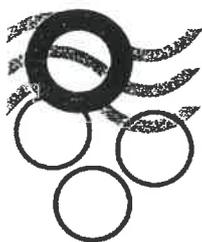
- Elle suscite et soutient des initiatives locales dans le but de promouvoir des prises de responsabilités et des actions de solidarité.
- Elle contribue au développement social du milieu rural.

**un agent de l'action sociale de la mutualité sociale agricole
et de la caisse d'allocations familiales (par convention)**

Pour votre commune :

**Annick COTTEN - Centre Social des Fontaines 49700 DOUE LA FONTAINE
☎ 02 41 59 11 10**

Permanences : ▪ **au Centre Social des Fontaines à DOUE un mardi sur deux.**
Voir le planning des dates en mairie



Pays du Sud-Saumurois

SYNDICAT MIXTE DU SUD-SAUMUROIS

AGRICULTURE ...

Vous avez des projets, nous pouvons vous aider !

Loin d'être figée, l'agriculture évolue, et se transforme en intégrant de nouvelles données : le tourisme rural, le paysage, le devenir des communes, la préservation des activités existantes et la recherche de nouvelles activités ...

La commission Agriculture a fait le choix de mettre en place des appuis techniques et financiers dans divers domaines.

➔ L'AVENIR DE L'AGRICULTURE

"Quelle agriculture voulons-nous pour notre commune, notre canton, demain ? Qu'allons-nous faire aujourd'hui pour aller dans ce sens ?

Pour appuyer ce type de démarche, le Contrat Régional de Développement prévoit la mise à disposition d'un animateur du CRDALS. Seuls 10% du coût restent à la charge du demandeur.

➔ MISE EN VALEUR DES SIEGES D'EXPLOITATION

Cette aide est destinée à ceux qui souhaitent réaliser des aménagements végétaux sur leur exploitation.

Faire appel à un spécialiste permet de mieux gérer ses investissements : savoir quoi planter ? où ? comment ? Savoir délimiter des espaces privés, etc ...

Grâce à une subvention FGER, le conseil d'un paysagiste coûte à l'exploitant de 375 à 1 000 F H.T., selon le temps passé. L'achat de végétaux et de fournitures de plantation sont aidés à hauteur de 50% du coût H.T. (plafond de subvention : 5 000 F)

Attention : cette aide est valable jusqu'en juin 97.

➔ PLAN PAYSAGE, PLANTATION DE HAIES.

Le paysage, on en parle ... "et chez vous, c'est comment ?"

Des agriculteurs et des élus d'une commune se sont penchés sur la question. Avec l'appui d'un conseiller, ils ont recensé les haies, le patrimoine bâti, ... les points valorisants et les aspects "points noirs", sur leur commune. Pour aboutir à un programme d'amélioration, élaboré dans le respect des contraintes agricoles ... et des attentes de tous. Cet appui au diagnostic paysager peut être aidé à hauteur de 50 voire 74% du coût, en fonction de l'importance du territoire concerné et de l'implication locale.

Par ailleurs, la plantation de haies est subventionnée, à hauteur de 8 F par mètre planté". Cette aide pourra être versée jusqu'en juin 97.

➔ AGRITOURISME

La vente directe de produits agricoles (vins, légumes, fruits, produits laitiers ...), l'hébergement, la restauration ... vont de pair avec les activités de production. La viticulture est particulièrement concernée.

Le recensement de ces activités d'accueil/vente directe, réalisé en 1996, montre une répartition par zones sur le Pays du Sud-Saumurois.

Quatre zones se dégagent : deux pôles essentiellement viticoles (Saumur-Champigny et Montreuil-Bellay/Le Puy-Notre-Dame), la zone de Doué-la-Fontaine, (viticulture, vente de produits frais, gîtes ruraux), et le pourtour du Massif de Milly.

Sur chaque zone, un petit groupe d'agriculteurs, de viticulteurs et d'élus locaux est en réflexion sur l'avenir de l'agritourisme dans la région.

Avec la restitution du recensement des activités, les groupes ont pris conscience de la place de l'agriculture et de la viticulture dans le développement touristique du pays. Ils ont aussi exprimé leurs préoccupations et leurs projets pour l'avenir. Des actions verront le jour au cours de l'hiver 96-97.

D'ores et déjà, il apparaît un déficit en matière d'hébergement (gîtes ruraux, gîtes d'étape, chambres d'hôtes, ...), par rapport à la demande. Les activités de restauration (auberge, goûters, ...) pourraient, elles aussi être plus développées. La commission Agriculture du CAPESS a souhaité accorder des aides pour favoriser de tels projets. Les subventions portent sur le conseil avant réalisation : quelle activité ? quel marché ? quels investissements ? quelle réglementation ? etc ... Ce fonds d'aide au conseil peut aller jusqu'à 50% du coût d'intervention, lequel varie en fonction de l'importance du projet. Dans tous les cas, la première visite des techniciens est gratuite.

Si le projet est innovant, ou bien s'il entre dans le cadre d'une labellisation Gîtes de France ou Bienvenue à la Ferme, des aides aux investissements existent, sous forme de prêts à 0%, ou de subventions.

Les animateurs du CAPESS et du CRDALS sont à votre disposition pour informer agriculteurs et viticulteurs sur les aides destinées à la mise en place d'activités d'accueil (restauration, vente directe, hébergement, ...)

➔ AIDE AUX ACTIVITES NOUVELLES

Avoir un projet original, nouveau pour la région ... pourquoi pas ? Mais où et comment se faire aider pour le concrétiser ? A qui faire appel pour l'évaluer, pour avoir une aide technique ? Et combien ça coûte ? La commission Agricole du CAPESS a décidé de soutenir de tels projets, souvent à l'écart des sources traditionnelles de financement car "hors normes".

L'accompagnement par un conseiller technique peut recouvrir : l'aide au montage technique, juridique et financier, la mise en relation avec les administrations concernées, l'aide à la mise en place d'une stratégie commerciale, la recherche de co-financements, ...

Cet accompagnement peut bénéficier d'une subvention allant de 50 à 75% du coût. De plus, un prêt à 0% peut être accordé pour une partie des investissements, par le CRD (plafond prêt : 45 000 F, correspondant à 40% des investissements H.T.).

L'aide est destinée à des exploitants, en individuel ou en groupe, pour des projets concernant :

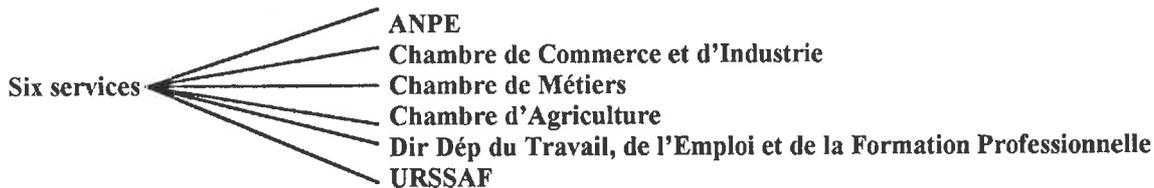
- la transformation et la commercialisation des produits
- l'expérimentation de nouvelles activités
- la recherche de méthodes de culture innovantes
- l'acquisition de savoir-faire.

CONTACTS

**Au Comité Régional de Développement
Agricole (CRDALS)**
Marcel GODINEAU
3, Route de Saumur B.P. 17
49700 DOUE LA FONTAINE
Tél. : 02.41.40.20.80
Fax : 02.41.59.38.06

**Au Syndicat Mixte du Sud-Saumurois
(SMISS)**
Gilles AVERSENG
1, place de la Justice de Paix
49700 DOUE LA FONTAINE
Tél. 02.41.59.71.95
Fax : 02.41.59.73.11

GUICHET INITIATIVE EMPLOI D'ANGERS



réunissent leurs compétences dans le but

- *d'aider les entreprises dans leurs démarches d'embauche,*
- *de promouvoir les mesures récentes d'incitation à l'emploi.*

⇒ Services apportés :

- Accueil, information des employeurs et des créateurs
- Conseil relatif aux spécificités de chaque situation ou mesure
- Aide au montage du dossier administratif
- Remise de formulaires (convention, contrat, déclaration unique d'embauche, déclaration d'apprentissage, du 1er salarié, de temps partiel...)
- Vérification et transmission des dossiers aux services instructeurs

⇒ Bénéficiaires des services :

En priorité, petites et moyennes entreprises, artisans, commerçants, exploitants agricoles, professions libérales, et aussi associations.

⇒ Origine géographique des entreprises concernées :

Arrondissements de Saumur, de Cholet et d'Angers.

⇒ Lieu des permanences :

Des permanences sont assurées :

du Lundi au Vendredi de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30.

à l'adresse suivante :

G I E
(Guichet Initiative Emploi.)
8 Bd du Roi René
49000 ANGERS
☎ : 05.11.05.49
fax : 41.20.54.91

ASSOCIATION SAUMUROISE D'AIDE AUX VICTIMES

L'association a pour objet :

* d'aider les personnes intéressées à régler leurs problèmes, notamment sur les plans social, familial, juridique, fiscal par une écoute, une orientation vers des Associations ou des Organismes spécialisés, en leur expliquant les démarches privées, administratives ou judiciaires, à entreprendre.

* de favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits.

PERMANENCE

Tous les Jedis de 10 heures à 12 heures

Adresse : Palais de Justice -Porte 104
Place Saint Michel
49412 SAUMUR CEDEX

Téi. 02.14.67.56.40

